



**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

**Présents**

LECLERC Patrick, BESCOND Yvon, FORTIN Laurence, GOALEC Bernard, FLOCH Jean-Bernard, MORVAN Marie-Claude, DONVAL Jean-Michel, POUPON Julien, BÉGOC Marie-Hélène, BERVAS Viviane, BONIZ Jean-Jacques, CANN Joël, COJEAN Michel, CORNILY Karine, CORRE Michel, CUNIN Marie-José, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, GUILLOU Jacques, HERROU Monique, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, LE GUILLOU-HÉNAFF Sylvie, LEBALLEUR Pierre, MAILFERT Gilles, MASCLEF Evelyne, MERDY Marie-Thérèse, MORVAN Henri, MOULLEC Yvan, OMNÈS Elisabeth, PHILIPPE Georges, ROUBY Solenn, RIOU Michel, SERGENT André, TANGUY Anne, TRMAL Marie-France, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, OLLIVIER Muriel

**Secrétaire de séance**

FLOCH Jean-Bernard

**Excusés**

GUILLORÉ Alexandra (pouvoir à LECLERC Patrick)  
ANDRÉ Robert (pouvoir à BÉGOC Marie-Hélène)  
CRENN Jean (pouvoir à MASCLEF Evelyne)  
MAHÉ Marie-Line (pouvoir à CALVEZ Gilles)  
PAGE Marie-Renée (pouvoir à BESCOND Yvon)  
PITON Jean-Jacques (pouvoir à PHILIPPE Georges)  
PONT Annie (pouvoir à GUILLOU Jacques)

**Absents**

JÉZÉQUEL Marc, LE GUEN Jean-René

Conseil de Communauté du 27 septembre 2019  
Délibération n°DCC2019\_147

<b>Objet</b>	<b>ZI La Grande Palud - La Forest-Landerneau : vente du bâtiment industriel à la société TER MER APPRO Consult.</b>
Rapporteur	Jean-Bernard FLOCH
Service	Service Economie
Thème	Economie

Jean-Bernard FLOCH donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

La Communauté et la société TER MER APPRO Consult, société qui valorise les algues rouges, ont conclu le 1<sup>er</sup> novembre 2017 un bail dérogatoire de 36 mois qui doit s'achever le 31 octobre 2019.

Conformément aux termes du bail, le locataire devait avoir acquis le bâtiment pour le 30 avril 2018 au plus tard. Cependant, compte-tenu du développement progressif de la société qui n'occupait qu'une partie du bâtiment et de l'impossibilité de respecter le terme fixé pour l'achat de l'ensemble immobilier, le contrat a été modifié par avenant en date du 29 mars 2019. Celui-ci posait comme nouvelle échéance d'achat le 31 octobre 2019, date officielle de la fin du bail.

La société TER MER APPRO Consult s'est rapprochée pendant l'été 2019 de la Communauté pour confirmer son intention d'achat mais uniquement sur le bâtiment et non plus avec les deux terrains aménageables (cadastrés B1182 et B1189p) qui l'entourent.

Un premier avis des domaines en date du 7 mars 2017 a fixé la valeur vénale du bâtiment et des parcelles aménageables le joutant à 410 000 €, un second avis en date du 5 février 2019 portant uniquement sur le bâtiment a fixé cette valeur à 372 000 €.

Après négociation avec l'acheteur, notamment sur l'estimation de la valeur des deux parcelles retirées de la vente et après analyse du bilan financier de l'opération globale, la Communauté propose un prix de cession de 350 000 € HT. Enfin, compte tenu de la modification de la surface vendue, il y a lieu d'annuler la délibération du 29 septembre 2017 et d'en rendre une nouvelle.

**DÉLIBÉRATION :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas,  
Vu l'avis des Domaines 2019-0056V0061 en date du 5 février 2019,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 9 septembre 2019  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 septembre 2019

**Le conseil de Communauté à l'unanimité**

**Article 1:** abroge la délibération n° 2017-124 du conseil de Communauté du 29 septembre 2017,

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le

ID : 029-242900801-20190930-DCC2019\_147-DE

**Article 2 : autorise le président à signer l'acte de vente avec Messieurs Alain MADEC et/ou Alexandre CANTON, ou toute autre personne physique ou morale se substituant à eux, du bâtiment industriel cadastré B661 d'une superficie de 5 721 m<sup>2</sup> situé sur la ZI de la Grande Palud à La Forest-Landerneau, pour un prix net vendeur de 350 000 € HT.**